



LIMOGES  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

DIRECTION  
DE LA JEUNESSE

### Service Scolaire

5, rue Jean-Pierre Timbaud  
87031 Limoges Cedex 1

## NOTICE INSCRIPTION SCOLAIRE

### Année scolaire : 2026 - 2027

La campagne d'inscriptions scolaires débute le 02 février et s'achève le 03 avril 2026.

*Les demandes pour les dispositifs d'accueil des enfants de moins de trois ans ne sont pas concernées par ces dates de secteurs : les familles peuvent donc dès janvier, prendre rendez-vous avec le directeur de l'école.*

L'inscription scolaire ouvre, sur réservation, l'accès aux services suivants :

- la restauration scolaire
- les garderies gérées par la Ville
- l'étude

L'ouverture des inscriptions s'échelonne sur neuf semaines, correspondant aux écoles de trois secteurs géographiques de la Ville, selon le calendrier ci-dessous :

- **Secteur 1 : du 02 au 20 février 2026**

Victor Chabot / Montmailler / Jules Ferry / Jean Macé / Montjovis / Bellevue / Condorcet-Roussillon / Landouge / Saint-Lazare / Jean Zay / Victor Hugo / Pont-Neuf / Léon Blum.

- **Secteur 2 : du 23 février au 13 mars 2026**

Henri Aigueperse / Corgnac / Jean Le Bail / Joliot-Curie / Marcel Madoumier / Les Bénédictins / Jean-Charles de Castelbajac / Les Feuillants / Edouard Herriot / Aristide Beslais / Odette Couty / Raoul Dautry.

- **Secteur 3 : du 16 mars au 03 avril 2026**

Jacques Brel / Les Homérides / Jean Montalat / Gérard Philipe / Marcel Proust / La Bastide / René Blanchot / Léon Berland / René Descartes / Le Vigenal / La Brégère.

Les demandes d'inscriptions scolaires s'effectuent par internet sur le site de la Ville limoges.fr dans les rubriques « Mes démarches en ligne » puis « Inscriptions scolaires ».

Les personnes qui n'ont pas d'accès à internet ou qui rencontreraient des difficultés dans la navigation peuvent être accompagnées par des animateurs dans les espaces multimédia des BFM et dans les antennes- mairie.

Les dossiers de demande d'inscription, peuvent également être retirés et déposés à la mairie de Limoges, Direction de la Jeunesse, 5 rue Jean-Pierre Timbaud :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h45,
- Les jeudis de 8h30 à 12h15
- Les mardis sans interruption de 8h30 à 16h45 hors vacances scolaires et de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h45 pendant les vacances scolaires.

Les enfants sont inscrits dans la limite des places disponibles, en priorité dans l'école la plus proche du domicile de la famille après avis d'une commission. Dès que la famille est prévenue de la décision, elle contacte le directeur de l'école concernée pour finaliser l'admission.

Lorsque les demandes d'inscription n'ont pu être effectuées dans l'école souhaitée par la famille, celle-ci est prévenue et une autre école est proposée.

Les demandes parvenues en dehors des périodes d'inscription de secteur seront traitées début mai en fonction des places restantes dans chaque école.

## Pièces justificatives à fournir

### Aucune photocopie ne sera délivrée.

- Copie de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant <sup>(1)</sup>
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois <sup>(1)</sup>
- Fiche sanitaire complétée et signée <sup>(1)</sup>
- Fiche droit à l'image <sup>(1)</sup>
- Copie du nouveau bail justifiant un déménagement <sup>(2)</sup>
- Copie du jugement de divorce ou de séparation s'il y a lieu <sup>(3)</sup>
- Dérogation accordée par le Maire de la commune de résidence (si vous n'êtes pas domicilié à Limoges)
- Certificat de radiation de l'école précédente, s'il s'agit d'une école hors Limoges
- Autorisation de préinscription à un dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans établie par le directeur de l'école
- Pour les non allocataires CAF : (fournir les copies de l'avis d'imposition, de l'attestation des prestations MSA et de la quittance de loyer de moins de 3 mois le cas échéant)

<sup>(1)</sup> Pièce à fournir obligatoirement pour une nouvelle inscription à l'école

<sup>(2)</sup> Pièce à fournir pour toute demande de changement d'école sur le territoire de la commune

<sup>(3)</sup> Seules les mentions permettant d'attester de l'autorité parentale, de la garde de l'enfant et du droit de visite, seront scannées et conservées

### Renseignements :

Ville de Limoges, Direction de la Jeunesse : 5, rue Jean-Pierre Timbaud – 87031 Limoges Cedex 1  
Téléphone : 05 55 45 64 58